



## **Rapport de la commission relatif à l'examen du Projet de Budget 2023 du Ministère de l'Élevage et des Productions animales**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Le projet de budget 2023 du Ministère de l'Élevage et des Productions animales est estimé à 79 755 013 651 FCFA en Autorisations d'Engagement (AE) et à 28 435 013 651 FCFA en Crédits de Paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

### **PROGRAMME 2079 : PRODUCTIONS ANIMALES**

Pour l'année 2023, les crédits de ce programme s'élèvent à 72 670 254 293 FCFA en AE et 21 350 254 293 FCFA en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

Dépenses de Personnel : 295 391 000 FCFA en AE et en CP ;  
Acquisitions de biens et services : 152 621 554 FCFA en AE et en CP ;  
Transferts courants : 2 240 000 000 FCFA en AE et en CP ;  
Investissements exécutés par l'État : 69 344 360 856 FCFA en AE et 18 024 360 856 FCFA en CP ;  
Transferts en capital : 637 880 883 FCFA en AE et en CP.

### **PROGRAMME 2080 : SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE**

Pour l'année -2023, les crédits de ce programme s'élèvent à 1 691 619 110 FCFA en AE et en CP.

Par nature économique des dépenses, ces crédits répartis comme suit :

Dépenses de Personnel : 155 625 460 FCFA en AE et en CP ;  
Acquisitions de biens et services : 229 572 185 FCFA en AE et en CP ;  
Transferts courants : 56 421 465 FCFA en AE et en CP ;  
Transferts en capital : 1 250 000 000 FCFA en AE et en CP.

### **PROGRAMME 2081 : MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ANIMAUX**

Pour l'année 2023, les crédits de ce programme s'élèvent à 382 214 531 FCFA en AE et en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

Dépense de Personnel : 76 628 700 FCFA en AE et en CP ;  
Acquisitions de biens et services : 11 585 831 FCFA en AE et en CP ;  
Investissements exécutés par l'État : 294 000 000 FCFA en AE et en CP.

### **PROGRAMME 1025 : « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE »**

Pour l'année 2023, les crédits de ce programme s'élèvent à 5 010 925 717 FCFA en AE et en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :



Dépenses de Personnel : 2 039 159 608 FCFA en AE et en CP ;  
Acquisitions de biens et services : 971 774 109 FCFA en AE et en CP ;  
Transferts courants : 1 999 992 000 FCFA en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission du Développement rural, a examiné, en sa séance du lundi 7 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Seydou DIOUF, Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, le projet de budget 2023 du Ministère de l'Élevage et des Productions animales.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aly Saleh DIOP, Ministre de l'Élevage et des Productions animales, Monsieur Mamadou Moustapha BA, Ministre des Finances et du Budget, et Monsieur Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, assistés par leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a, au nom des membres de la Commission élargie, souhaité la bienvenue aux Ministres et leur a adressé ses chaleureuses félicitations, ainsi que ses vœux de réussite dans l'accomplissement de leurs missions.

Il a, par la suite, donné la parole à Monsieur Cheikh SECK, Président de la Commission du Développement rural qui, après des mots de félicitations et d'encouragements, a invité le Ministre de l'Élevage et des Productions animales à présenter le projet de budget 2023 de son département.

Prenant la parole, le Ministre s'est réjoui de sa présence devant la Représentation nationale, pour défendre ledit projet de budget. Il saisira l'opportunité de la session pour adresser ses chaleureuses félicitations et ses vœux de plein succès à vos Commissaires.

Pour la présentation du bilan de l'exercice 2022, le Ministre est revenu sur les réalisations dans le cadre des programmes de son département. Sur les perspectives au titre de l'année 2023, en droite ligne du Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré- (PAP2A) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il dira que le Ministère de l'Élevage compte assurer la relance durable des filières animales, dans la perspective de contribuer à la souveraineté alimentaire, à l'emploi et à l'insertion des jeunes. Ces différents points sont détaillés dans un document transmis à vos Commissaires par le Ministre.

Aussi, les interventions prioritaires cibleront-elles l'autosuffisance en lait et viande ; le développement des filières porteuses (équidés, apiculture et cuirs et peaux) ; le développement des cultures fourragères ; le renforcement de la protection zoo-sanitaire et la promotion de l'entrepreneuriat notamment des jeunes et des femmes en élevage.

Pour le Programme budgétaire « Productions animales », il indiquera qu'il cible, en priorité, l'importation de 2 000 génisses gestantes, l'insémination de 7 000 vaches, l'acquisition et la mise à disposition de 800 géniteurs ovins, de 50 couples de porcins et de 300 bovins à haut potentiel, la mise en place d'un noyau de reproducteurs constitué de 100 coqs et 1000 poules, la mise en place de fermes fourragères communautaires d'au moins 10 ha et de fermes fourragères individuelles ou collectives d'un à deux ha et le financement de 875 projets d'élevage en stabulation.

S'agissant du Programme « Santé animale et santé publique vétérinaire », il prendra en charge la lutte contre les maladies animales avec un accent particulier qui sera accordé aux maladies animales prioritaires dont la peste des petits ruminants (PPR) et l'amélioration du Système national de Surveillance épidémiologique à travers le renforcement des capacités des agents publics et privés, la réalisation d'enquêtes épidémiologiques et la conduite des investigations relatives aux foyers de maladies.

Ensuite, le Programme budgétaire « Mise en marché des produits animaux », sera destiné en priorité à la réhabilitation de l'abattoir de Thiès, la mise à niveau des centres de collecte du lait pour les rendre opérationnels, le renforcement de capacités à travers l'octroi de matériels de fabrication de Kilichi, de matériels de découpe et hachage et la formation en transformation et Bonnes Pratiques d'Hygiène des viandes, l'achat de matériel et d'équipement de cordonnerie-marroquinerie, la construction d'une tannerie et la formation des acteurs en tannage moderne (production de peaux finies).

Enfin, le Programme budgétaire « Pilotage, Coordination et Gestion administrative », concernera le renforcement du cadre politique du secteur de l'Élevage avec la vulgarisation de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'Élevage, l'amélioration des statistiques



sectorielles, avec la finalisation de la phase 1 du Recensement national de l'Élevage, le renforcement des moyens d'intervention des services de l'Élevage à travers la construction et la réhabilitation de services, le renforcement des moyens logistiques et humains et le renforcement de l'internalisation des budgets programmes avec des sessions de formation sur les réformes des finances publiques qui seront déroulées.

Prenant la parole à la suite du Ministre, vos Commissaires l'ont, tout d'abord, félicité et encouragé pour le travail remarquable qu'il est en train de mener à la tête de ce département stratégique pour le développement du pays. Ils ont, par la suite, formulé des préoccupations et recommandations qui peuvent se résumer aux points ci-après :

Relativement aux activités du département de l'Élevage, vos Commissaires ont demandé une évaluation des programmes de ce Ministère pour classer ce secteur, vecteur de développement économique, sur les rampes du progrès. En effet, certains Commissaires ont manifesté leur regret de constater une répétition des activités dans la programmation de 2023, comparativement à l'exercice 2022 ; ce qui, selon eux, constitue une sorte de ralentissement dans un secteur qui doit inscrire ses jalons dans une dynamique innovante et progressive.

Évoquant les différents projets du département, ils ont déploré certaines pratiques qui consistent à implanter ou à dérouler des projets du Ministère dans leurs localités, sans que les élus locaux soient associés à leur mise en œuvre. C'est pourquoi il a été rappelé, qu'avec l'Acte II de la Décentralisation qui fait des élus locaux les répondants directs de l'Administration territoriale, les politiques publiques doivent nécessairement passer par ces autorités locales.

À propos du projet de budget 2023 du Ministère de l'Élevage, ils ont déploré la faiblesse des crédits alloués et ont estimé qu'il est le parent pauvre du Gouvernement alors que, pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire, ce Ministère et ceux de l'Agriculture et de la Pêche jouent un rôle prépondérant. De plus, ils ont demandé au département de l'Élevage de rendre disponibles les données du secteur relatives à leur impact sur la valeur ajoutée du secteur primaire et sur la croissance économique du pays (PIB).

S'agissant des crédits alloués aux différents programmes, ils se sont interrogés sur l'absence de crédits au niveau du titre « Investissements exécutés par l'Etat », dans le programme « Santé animale et Santé publique vétérinaire » alors qu'en 2022 des crédits avaient été alloués à ce même titre au niveau du programme cité.

Abordant la question du Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) et des subventions pour l'achat d'animaux, ils ont demandé une hausse des crédits alloués auxdits fonds et au Projet « Importation de bovins de race Guzera » pour ne serait-ce que rendre plus accessible leur acquisition par les éleveurs qui ne bénéficient que d'une subvention à hauteur de 50% par sujet. En revanche, certains ont insisté sur une plus grande transparence dans l'octroi des subventions, afin d'en faire bénéficier à tout demandeur, de quelque bord politique qu'il puisse être. Enfin, ils ont saisi cette opportunité pour demander des financements en vue de former et d'accompagner les femmes et les jeunes dans l'aviculture.

Par rapport aux Fonds Revolving, ils ont demandé si ces crédits étaient disponibles en début d'année, afin que, le cas échéant, les éleveurs puissent commander, à temps, leurs aliments de bétail. En outre, ils ont souhaité un recensement national du cheptel sénégalais, avec un inventaire de toutes les espèces.

Surtout, ils ont interrogé le Ministre sur la mise en œuvre des décisions prises devant l'intersyndicale des travailleurs du secteur. Ils ont, en outre, souhaité plus de proximité entre le Ministère et les associations d'éleveurs qui, d'ailleurs, sont très bien organisées. Toutefois, ils ont préconisé un code de conduite établi par le Ministère afin de faire respecter les bonnes pratiques en matière d'élevage comme les mesures de premiers secours, pour ainsi aider à la préservation de leurs investissements.

Abordant la question de l'autosuffisance en moutons, certains Commissaires ont plaidé la mise sur pied d'une politique devant assurer la disponibilité en moutons, en quantité et en qualité, en période de Tabaski. Néanmoins, ils ont fortement déconseillé le recours aux Organismes génétiquement modifiables (OGM) pour booster la production, comme c'est malheureusement le cas pour l'aviculture. Ils ont ainsi formulé une recommandation allant dans le sens de veiller strictement à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, par un recours à des intrants riches et variés, dans la composition des aliments de bétail. En effet, selon certains Commissaires, cette politique permettrait à notre pays de ne plus devoir se baser sur d'autres contrées de la sous-région, pour son approvisionnement en moutons. Également, ils ont



préconisé une duplication des initiatives allant dans le sens d'appuyer considérablement la production de moutons comme c'est matérialisé par le projet « Initiative des Maires pour l'Autosuffisance en Moutons (IMAM) » et dont le résultat positif doit justifier la généralisation à toutes les localités. Cependant, pour d'autres, une sensibilisation des populations, dans le sens de leur faire accepter le sacrifice du bœuf comme une alternative à celui du mouton, est nécessaire, afin de baisser la demande exponentielle de moutons durant cet évènement religieux.

Par rapport à la sécurité du cheptel, ils ont signalé des vols de bétail fréquents à Nioro, à Sédhiou, à Goudomp et à Bounkiling. Aussi, ont-ils incité le Ministère de l'Élevage à travailler avec celui de l'Intérieur pour la mobilisation de plus d'éléments des forces de défense et de sécurité en vue d'une sécurisation des foirails, qui, compte tenu du volume important de ressources financières qui circule, devient un lieu de convoitise de malfaiteurs dont les forfaits sont malheureusement toujours attribués aux éleveurs eux-mêmes.

Sous ce même registre, ils ont préconisé le retour à l'implantation de puces électroniques pour retrouver des animaux volés ainsi que le renforcement de la sécurité du ranch de Dolly et la réactivation des pare-feu pour aider les populations de Linguère et de Sédhiou à se prémunir des feux de brousse.

Au sujet de la filière lait, ils ont souhaité la création d'une unité de transformation laitière à Linguère et à Kanel et se sont interrogés sur les échéances de démarrage de l'Unité de transformation laitière de Koutal. De plus, ils ont demandé s'il existe à Dakar, un centre de collecte de lait et, par ailleurs, ils ont manifesté leur inquiétude sur le fait que le litre d'eau est presque plus cher que le litre de lait, à cause des prix injustement fixés par les collecteurs. À cet effet, ils ont demandé l'intervention du Ministère afin que les éleveurs profitent mieux du fruit de leur dur labeur.

Dans la même dynamique, ils ont sollicité du Ministère la mise sur pied de politiques consolidantes pour une autosuffisance en viande et en lait, en vue d'une réduction significative de leur prix unitaire. Concernant les objectifs 2021-2025 pour les interventions prioritaires sur ces dernières filières, certains Commissaires ont souhaité connaître le taux d'avancement actuel des objectifs ciblés. Enfin, à propos du lait, ils ont demandé la quantité annuelle importée par le Sénégal.

En ce qui concerne la surveillance épidémiologique, ils ont signalé des maladies animales émergentes, la recrudescence de la dermatose nodulaire et de la fièvre aphteuse à Nioro et à Linguère. Aussi, comparativement à la pandémie de la Covid-19 et qui a été causée par la transmission du virus du Pangolin à l'homme, ils ont souhaité connaître les mesures prévues par le Ministère lorsque ses services diagnostiqueront des maladies animales transmissibles à l'homme.

Ils ont insisté sur la création de parcs de vaccination à Koutal, à Sédhiou et à Latmingué ainsi que la généralisation de ces centres à d'autres communes. Concernant ces maladies animales, ils ont demandé si le lyophilisateur, acquis dans le cadre d'un programme du Ministère en charge de l'Élevage et mis à la disposition de l'ISRA est toujours fonctionnel et, le cas échéant, ont suggéré une production nationale, voire internationale, de vaccins. De plus, ils ont insisté sur une meilleure vulgarisation des campagnes de vaccination pour enrôler le plus de participants. Par ailleurs, ils ont souhaité l'achèvement des travaux des parcs de vaccination du fait du retard qui a été accusé.

Enfin, dans cette même mouvance, ils ont alerté sur la vente frauduleuse de médicaments pour animaux, qui est pratiquée dans des localités comme Koumpentoum.

Sur la question des périmètres occupés pour les besoins des foirails, ils ont alerté sur les problèmes fonciers et domaniaux qui sont survenus à Nioro et à Diamaguene-Sicap-Mbao. Pour cette dernière localité, ils informeront que le foirail avait été réquisitionné par les autorités, mais, après médiation, il avait été décidé que ce terrain soit de nouveau réattribué aux éleveurs, mais, malheureusement, cette mesure tarde à être effective de sorte qu'ils demandent l'intervention du Ministre des Finances et du Budget pour une accélération des procédures. De plus, ils ont souhaité la création de foirails à Dinguiraye, à Porokhane, à Gniby, aux marchés hebdomadaires des arrondissements de Ndougoussine et Méréto, dans la commune de Koumpentoum.

Dans le cadre de la gestion de l'hygiène dans le secteur de l'élevage, ils ont demandé l'ouverture d'abattoirs en règle dans des localités comme Fatick, Linguère et Guinguéno. Ils ont



aussi insisté sur un appui du Ministère pour la réhabilitation et la modernisation de leurs abattoirs. Cependant, pour Diamaguene-Sicap-Mbao, ils ont sollicité un pavage et un remblai, car le site est impraticable en période d'hivernage.

Relativement au changement climatique et aux problèmes d'accès à l'eau qu'il engendre, ils ont demandé une recherche de financements auprès d'organismes internationaux pour l'installation de pompes solaires qui faciliteraient une agriculture intensive, en toute saison. De plus, ils ont soulevé l'impact positif de la disponibilité de points d'eau qui permettraient la fermeture de certains puits à ciel ouvert et qui sont responsables de beaucoup d'accidents et de pertes en vies humaines et animales, dans les villages. À propos des points d'eau existants, ils ont déploré le fait que leur gestion ne soit pas confiée aux principaux bénéficiaires.

Ils ont demandé un appui du Ministère pour des formations en Agriculture, au bénéfice des femmes, particulièrement celles de Guinguineo et de Fatick. Pour cette dernière localité, ils ont signalé le fait qu'elles souffrent de la salinisation avancée des terres cultivables résultant des perturbations climatiques.

Sur l'insémination artificielle, certains ont attiré l'attention du Ministre sur les dangers auxquels elle expose les populations du fait que les veaux nés de cette pratique artificielle présentent souvent des maladies comme celle de la « fièvre aphteuse » et des dermatoses. Surtout, ils ont évoqué le manque à gagner considérable que cette pratique engendre du fait que la plupart de ces inséminations conduisent à des avortements. D'autres, en revanche, ont souhaité une plus grande politique de fécondation de vaches, de brebis, etc., par des bœufs et des moutons de race, pour une disponibilité en abondance de bonnes races dans le cheptel sénégalais.

De même, ils ont demandé que la mise à disposition de vaches inséminées profite à toutes les associations d'éleveurs, surtout à celles de Tivaouane et de Kanel.

À propos du projet d'approvisionnement en bœufs que l'État s'engage à mettre en œuvre, ils ont suggéré, en lieu et place, une subvention pour diminuer les prix de l'aliment de bétail. En effet, ils ont jugé que leurs prix flambent au point que les producteurs d'arachide en sont arrivés à faire plus de profit avec le foin qu'avec les graines d'arachide elles-mêmes. À propos de l'alimentation du bétail, ils ont proposé de l'orienter sur l'embouche bovine et sa généralisation sur toutes les localités, particulièrement à Nioro.

S'agissant du projet de mise sur pied de fermes, ils ont préconisé la création de périmètres agricoles pour produire du maïs et développer la culture fourragère, surtout dans les communes de Nioro et de Gniiby. À Touba, ils ont souhaité un appui des privés qui ont fourni des efforts de l'ensilage et dans la production de granulés pour s'inscrire dans la dynamique de Ministère de l'élevage en 2019, lors de la Journée nationale de l'Élevage, à Kael, et qui avait justement pour thème : « la promotion des cultures fourragères et l'amélioration génétique du cheptel ».

Concernant les acteurs de l'Élevage, ils ont demandé un appui considérable des travailleurs du secteur, notamment le recrutement d'agents, le renouvellement des bureaux des Maisons des Éleveurs (MDE), le règlement des salaires et la dotation en motos des agents vétérinaires qui effectuent un travail de proximité remarquable, particulièrement ceux de Gniiby, de Kébémér, de Koumpentoum et de Sédhiou.

Dans le Sine Saloum, zone à vocation sylvopastorale qui abrite également l'Université du Sine Saloum, El Hadj Ibrahima NIASS (USSEIN), ils ont souhaité un partenariat entre les éleveurs et celle-ci, du fait que, dans la localité, les services vétérinaires ne sont presque plus sollicités. Ensuite, ils ont dénoncé l'abattage clandestin qui fait que certaines carcasses ne portant pas l'estampille des autorités compétentes se retrouvent au niveau de nos boucheries. Ainsi, ont-ils requis des mesures strictes pour protéger les populations de viandes impropres à la consommation. Dans cette même mouvance, ils ont préconisé le recours à l'abattage exclusif des mâles pour épargner les femelles et les petits afin de préserver les espèces.

Sous ce même registre, ils ont demandé la délocalisation de l'abattoir de Tivaouane qui cause un problème de salubrité très incommodant aux populations. Ensuite, ils ont souhaité la délocalisation de la porcherie de Diamaguene vers la forêt classée de Mbao à cause de sa proximité avec les Industries chimiques du Sénégal (ICS) et la Société africaine de Raffinage (SAR) pour les éventuelles contaminations qui pourraient en découler.

Par ailleurs, ils ont évoqué les conditions insalubres dans lesquelles les aviculteurs font l'élevage et l'abattage de leurs volailles qui gênent fortement les clients. Dans la même



dynamique, ils ont souhaité l'ouverture de porcheries dans les localités comme Mboro où des éleveurs du secteur sont représentatifs afin que la communauté qui consomme cette viande ne se sente pas délaissée dans les politiques sectorielles.

Relativement aux résultats escomptés dans les agropoles et le projet autour du cuir, ils ont souhaité une mise en cohérence des mesures politiques du Ministère de l'Élevage avec celles des Ministères de l'Artisanat et de l'Industrie. Dès lors, ont-ils invité le Ministre et son département à mieux saisir l'opportunité qu'offre le cuir, à travers l'abattage annuel et officiel de plus de 14400 bœufs au Sénégal, particulièrement dans la ville de Touba, lors du Magal. En effet, ils ont recommandé la redynamisation du secteur du cuir pour permettre aux artisans de produire, en grande quantité, des accessoires et chaussures en tout genre.

Concernant les divagations d'animaux et leur corolaire de désagréments, des conflits opposant éleveurs et agriculteurs ont été signalés à Mbacké, de sorte qu'ils ont préconisé des rencontres de médiation et l'érection de couloirs bien délimités pour les animaux nomades, afin d'éviter des batailles rangées qui, souvent, occasionnent des pertes en vies humaines principalement pendant les périodes de moisson.

Sur la législation sectorielle, certains Commissaires ont rappelé la nécessité de prendre en compte dans le Code pastoral, la loi sur le domaine national et celle qui encadre l'élevage comme le décret n°80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages, mais qui, malheureusement, n'est pas appliqué. D'autres ont tenu, cependant, à rappeler que le Code pastoral existe déjà et que ce sont certainement des modifications et des améliorations qui sont prévues.

Par rapport à la mise sur pied de fermes, ils ont souhaité la création de fermes intensives pour redynamiser le secteur de l'Élevage, dans des localités comme Nioro et proposé le département de Linguère comme une zone pouvant abriter une usine de production d'aliments pour le bétail, car l'Agriculture et l'Élevage y sont très développés. Aussi, ont-ils estimé que, dans certaines zones comme Dagana, des tracteurs et presse-paille devraient être fournis aux agriculteurs, afin que les éleveurs de la localité puissent bénéficier de ce foin et éviter que des privés viennent s'en accaparer. À ce titre, ils ont souhaité une sensibilisation pour inciter les agriculteurs à plus de parcimonie dans l'utilisation du foin pour préparer les périodes de rareté des ressources et aussi pour éviter les feux de brousse.

Dans le domaine de la pisciculture, ils ont préconisé des unités d'élevage de poissons dans des zones comme Linguère qui ont du mal à disposer de poissons frais. Et, dans l'apiculture, ils ont souhaité un appui aux éleveurs du secteur, surtout dans les Niayes à l'image des apiculteurs des localités du sud du pays.

S'agissant du budget accordé au Haras national de Kébémér, ils ont jugé dérisoire le montant alloué, vu que beaucoup de familles vivent autour des activités du haras qui, du reste, est une belle opportunité au secteur touristique.

En définitive, ayant constaté une expansion fulgurante de bergeries au Sénégal, ils ont demandé si cette activité est viable et porteuse d'emplois, car beaucoup de concitoyens s'investissent à fond dans le secteur sans souvent être informés sur les perspectives qu'il offre.

Reprenant la parole, le Ministre a, tout d'abord, tenu à vivement remercier vos Commissaires pour les félicitations et encouragements formulés à son endroit, ainsi qu'à l'endroit de ses collaborateurs. Il s'est, ensuite, réjoui de la qualité des interventions, avant d'apporter les éléments de réponses ci-après :

De prime abord, il s'est félicité de la vision du Chef de l'État concernant l'élevage, laquelle clairvoyance, selon lui, mènera notre pays vers une autosuffisance en produits d'origine animale grâce, notamment, à l'accroissement de la productivité du secteur dans un contexte national et international particulier, marqué par une inflation record liée à la crise sanitaire, aux crises économiques, au conflit russo-ukrainien ainsi qu'à l'instabilité politique dans la zone CEDEAO.

En effet, il dira que, vu ces défis et la croissance démographique exponentielle de notre pays, nos politiques alimentaires doivent suivre cette poussée fulgurante par une production, en quantité suffisante de produits d'origine animale et aussi de produits dérivés.

Pour ce faire, le Ministre dira que quatre facteurs sont nécessaires à savoir l'alimentation animale qui intègre la production d'aliments et de foin pour le bétail, l'installation de points d'eau (forages, et bassins de rétention pour l'abreuvement du cheptel), le suivi de la santé animale, l'amélioration génétique et la consolidation des acquis des acteurs permanents du secteur à



travers leur organisation. Concernant les pare-feu, il ajoutera qu'ils sont devenus essentiels pour se prémunir des feux de brousse dévastateurs amplifiés par le stockage de grandes quantités de foin.

Ensuite, il a également défini comme fondamentale la multiplication des sources d'eau comme l'installation de forages et de bassins de rétentions en soulignant que les localités de la zone sylvopastorale ont connu depuis 2012 des installations conséquentes de ces adductions d'eau indispensables à l'élevage (une tous les 10 km environ).

S'agissant de l'accroissement du cheptel pour une autonomie en viande et en lait, le Ministre dira que son Département appuie l'amélioration génétique du cheptel, à travers l'importation d'animaux à haut potentiel génétique et à travers le recours à l'insémination artificielle.

En effet, selon le Ministre, l'amélioration des races permettra une plus rapide croissance des animaux et donc un rendement plus important en viande et en lait et, par ricochet, une charge d'exploitation plus efficiente.

Ajouté à tout cela, le Ministre soulignera la performance très déterminante des acteurs de l'élevage de sorte qu'il est question, dans la politique du gouvernement, de faire la promotion du secteur privé à travers l'appui à l'entrepreneuriat de l'Élevage. En effet, il s'agira d'impulser un nouveau type d'éleveur formé, ayant l'élevage à cœur et qui ne s'y lance pas par simple concours de circonstances.

D'ailleurs, de manière plus concrète, il rappellera que la production annuelle de viande est passée de 189 729 tonnes, en 2012, pour atteindre 320 069 tonnes, en 2022, soit une augmentation de 69%, grâce aux politiques menées dans le secteur, mais grâce également à l'appui des éleveurs et du privé. En effet, le Ministre dira que le taux de mortalité était, en moyenne, de 25% à cause de difficultés dans la conduite des élevages, mais, pour une large part aussi, à cause de maladies et de l'irrégularité des vaccins.

En outre, il ajoutera que le lyophilisateur acheté par l'État, à 1 600 000 000 FCFA et mis à la disposition de l'ISRA, a permis une couverture optimale des campagnes de vaccination, ce qui a favorisé, à travers des soins de santé animale de qualité, un accroissement du cheptel au point de permettre au Sénégal de disposer d'assez de moutons, lors de la Tabaski 2022.

Concernant le lait, le Ministre dira qu'en 2012, notre pays produisait 202 000 000 litres par an. En revanche, en 2022, on a une production de 290 000 000 litres, soit une croissance de 43%. De même, pour l'Aviculture, en 2012, le chiffre d'affaires du secteur était de 548 000 000 et en 2022, il s'élève à 1 378 000 000, soit une hausse de 151%.

S'agissant du vol de bétail, le Ministre l'a déploré et a reconnu que cette soustraction frauduleuse constitue un frein à l'attractivité et à la hausse des investissements dans le secteur de l'élevage compte tenu du risque. Cependant, il fera noter que son Excellence Monsieur le Président de la République a instruit ses collègues chargés de l'Intérieur, des Collectivités territoriales, mais aussi les forces de défense et de sécurité, à organiser des rencontres dans le but d'élaborer une stratégie de lutte contre ces vols récurrents de bétail. À cet effet, il informera vos Commissaires que son Département envisage même, dans les prochains jours, de tenir un CRD à Thiès pour la présentation de certaines pistes de réflexion pour endiguer ce fléau.

Revenant sur les conflits opposant éleveurs et agriculteurs, le Ministre a fait noter que c'est déplorable étant donné que ces acteurs devraient être des alliés, car évoluant ensemble dans des secteurs dont les activités sont intrinsèquement imbriquées.

Pour ce faire, il a soulevé la partition importante que vos Commissaires pourraient jouer en menant des initiatives de sensibilisation et de médiation dans ce sens. De plus, il rappellera le projet de Code pastoral qui est dans le circuit de validation et qui va règlementer ce domaine et régler ces questions. Enfin, il ajoutera qu'à Dagana, des travaux sont en train d'être menés dans ce sens ; de même qu'à Mbacké où une délégation du Ministère s'était rendue après une altercation violente entre lesdits acteurs.

Répondant aux interpellations sur les maladies dites émergentes (fièvre de la vallée du Rift et fièvre hémorragique Crimée-Congo), il fera noter que leur prise en charge est faite dans les normes par l'éleveur qui doit informer l'agent vétérinaire lequel se déplace pour venir observer et déterminer le type de pathologie.

Dans un pareil cas, le Ministre fera noter qu'un système de surveillance épidémiologique réactif



est mis en place, et ce, au plus tard dans les 48 heures. Maintenant, si des cas graves sont suspectés, poursuivra-t-il, la Direction des Services vétérinaires enclenche les mesures d'urgence pour des prélèvements et analyses, au niveau de l'ISRA. Ainsi une épidémie de grippe aviaire a pu jadis être circonscrite très rapidement pour limiter les dégâts. C'est l'opportunité idéale pour lui de préciser qu'un dispositif efficace est mis en place avec des agents vétérinaires formés et disposant, à ce jour, avec l'aide du Ministère des Finances, de 35 pickups, 140 motos tandis que d'autres moyens logistiques leur seront fournis.

Relativement à la dermatose nodulaire, le Ministre fera noter qu'elle est, à l'image du paludisme, transmise par piqure de moustique et l'hivernage est ainsi très favorable à la prolifération de cette maladie, mais les services vétérinaires sont à pied d'œuvre pour la vaccination en vue de stopper net l'expansion de la maladie.

À propos de la cohérence entre les programmes de l'élevage et ceux des Agropoles, le Ministre dira que son département participe aux travaux du comité de pilotage des Agropoles, qui travaillent sur les questions liées à la production laitière, notamment sur l'Agropole Centre qui a une vocation de développer d'élevage, et aux problématiques essentielles qui se posent dans le secteur. Ainsi, pour l'accroissement de la productivité, l'activation de tous ces leviers est importante pour faire décoller le secteur de l'élevage.

S'agissant de l'absence de données dans le document de présentation, le Ministre a précisé que les statistiques existent bel et bien, car c'est important de pouvoir mesurer les progrès du secteur dans lequel on note la participation de 30% des ménages au niveau national. L'évolution de la production, de 2012 à nos jours, a été présentée ainsi que son impact sur le PIB. D'ailleurs le Ministre a informé vos Commissaires du lancement, cette année, d'un recensement national concernant le secteur.

À propos des plaidoyers sur l'approvisionnement en géniteurs pour l'amélioration du point de vue génétique du cheptel, le Ministre dira que c'est effectivement d'un intérêt certain pour notre élevage. C'est pourquoi le Ministère a effectivement procédé à l'importation d'animaux à haut potentiel génétique ainsi qu'à l'insémination artificielle pour impacter la filière lait. Par cette démarche, le Ministère parviendra à réduire progressivement la dépendance aux importations de produits laitiers. De plus, pour la filière bétail-viande rouge, l'acquisition de 381 géniteurs ovins, dont la mise à disposition est en cours, participera à accroître la production locale de viande.

Ensuite, il a rappelé que cette distribution s'est faite sur la base d'aide à l'acquisition de ces bêtes, par un financement, à hauteur de 30% et cela permettra une hausse significative de la productivité pondérale de nos bovins. L'acquisition de 300 bovins de race Guzera, au profit des éleveurs extensifs est aussi en cours. Cette activité, à l'instar de l'importation de génisses gestantes, est menée à travers un partenariat public-privé (Ministère -Association GEPES) avec une subvention octroyée par l'État à hauteur de 50% par sujet.

Au titre de l'autosuffisance en moutons, pour la Tabaski, le Ministre fera noter que, sur ce plan, les éleveurs ont abattu un travail remarquable. En effet, un dispositif est mis sur pied pour recenser tous les moutons qui entrent dans notre pays et ainsi, on peut affirmer que sur 10 moutons consommés lors de la Tabaski, les 8 sont nés au Sénégal et d'ailleurs, à ce propos, il dira qu'une meilleure coordination aurait même pu permettre de ravitailler suffisamment les marchés, les années précédentes. D'ailleurs, il fera noter que l'un de nos pays frontaliers, qui faisait venir ses moutons chez nous, en période de Tabaski, avait fermé ses frontières, mais cela n'a eu aucune incidence sur l'approvisionnement en moutons, lors de la Tabaski 2022.

Enfin, quant à l'aliment de bétail-volaille essentiellement composé de maïs, il précisera qu'il est de bonne qualité. Maintenant, concernant son coût, il rappellera que la filière céréalière a été fortement impactée par la guerre russo-ukrainienne et que les prix ont connu une hausse considérable.

Le Ministre a rassuré, cependant, que cette année avec un hivernage très satisfaisant, il veillera, avec son collègue chargé de l'Environnement, à préserver nos verts pâturages des feux de brousse, de sorte que l'aliment de bétail ne soit plus l'essentiel de la subsistance dans le secteur, mais plutôt le foin.

A sa suite, le Ministre des Finances et du Budget a pris la parole pour préciser que des données chiffrées du département de l'Élevage sont bien disponibles et qu'elles figurent dans le document soumis à vos Commissaires. À titre d'exemple, il dira que la Part du sous-secteur de l'Élevage dans le PIB avoisine les 4% et une valeur ajoutée qui passe de 396 milliards FCFA en 2015 à 480,2 milliards FCFA en 2022 grâce aux efforts consentis par le Gouvernement.

Relativement à la faiblesse du budget du Secteur de l'Élevage, le Ministre des Finances et du





Budget a précisé que les dépenses au profit du secteur ne sont pas exclusivement inscrites au niveau du Ministère sectoriel, mais sont également prises en charge par d'autres ministères, comme celui de l'Hydraulique (avec les forages pastoraux, etc.) et de l'Équité sociale et territoriale à travers des programmes comme le PUDC qui intègre certains volets du secteur primaire et donc du Ministère de l'Élevage .

Revenant sur les ressources du Haras national et à son besoin de réhabilitation, il dira que c'est un programme qui tient particulièrement à cœur Monsieur le Président de la République de sorte que son budget a été rehaussé, passant ainsi de 500 000 000 FCFA à 740 000 000 FCFA, dans le projet de budget 2023, sur instruction du Chef de l'État. En outre, le Haras national met en œuvre le projet de réhabilitation de son mur de clôture pour un montant de 300 000 000 FCFA en 2023. Ainsi, les ressources totales du Haras national se chiffrent ainsi à 1 040 000 000 FCFA pour 2023.

S'agissant du Programme de valorisation des produits d'origine animaux doté d'un montant de 100 millions FCFA, initialement inscrit au Programme budgétaire « Productions animales » en 2022, il est transféré au Programme budgétaire « Mise en marchés des produits animaux » pour 2023.

Concernant le Programme de Développement intégré de l'Élevage au Sénégal, il s'agit d'une nouvelle opération financée par la BAD et l'État du Sénégal pour un montant de 51,420 milliards FCFA dont 300 millions FCFA en CP en 2023.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2023 du Ministère de l'Élevage et des Productions animales. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part aucune objection majeure.

#### SECTION 62 : MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

Publié le 08 decembre 2022